

Aureilhan le mag

#41 - mai 2026 / Toute l'information de votre Ville

www.ville-aureilhan.fr



Mairie d'Aureilhan



Mairie

Votre nouveau
Conseil Municipal
p. 6 à 8

.....

Travaux

Les projets
en cours
p. 9 et 10

.....

Culture à l'ECLA

La Médiathèque
Jules Laforgue
p. 12 à 14

.....

Location de salles communales

Découvrez
l'offre
et le Service
p. 17 à 19

Bientôt des travaux sur
la façade de l'Église.
En savoir plus p. 11

#41 mai 2026

Aureilhan le mag

Magazine d'information municipal de la Ville d'Aureilhan

Sommaire

- 3 ÉDITO
- 4 RETOUR EN IMAGES
- 6 NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL
- 9 TRAVAUX
- 11 URBANISME
- 12 CULTURE
- 15 SÉCURITÉ
- 16 INCIVILITÉS
- 17 SALLES COMMUNALES
- 19 VIE COMMUNALE
- 20 VIE ASSOCIATIVE
- 21 HISTOIRE ET PATRIMOINE
- 22 TRIBUNES DES ÉLUS
- 23 DANS MA VILLE



Des nouveaux toboggans en bois ont fait leur apparition dans les écoles maternelles en début d'année 2026.

Des services publics de proximité

Une information ?

Une demande de rendez-vous ?



Mairie

☎ 05 62 38 91 50

- Du lundi au vendredi
08h30-12h00
et 13h30-17h30



Centre de Santé Municipal

☎ 05 62 44 20 00

- Du lundi au vendredi :
8h30-13h00 et 14h00-19h30
- Le samedi matin 9h00-12h00



Espace France Services

☎ 05 62 32 60 40

- Les lundis, mercredis
et vendredis 8h30-12h
- Les mardis et jeudis
8h30-12h et 13h30-17h



Poste de Police Municipale

☎ 05 62 38 91 52

- Permanences d'accueil du public :
- Les lundis 9h30- 11h30
 - Les jeudis 14h00- 16h00

Directeur de la rédaction :

Emmanuel ALONSO

Conception éditoriale, rédaction, mise en page et conception graphique :

Baptiste CASTOLDI, Marie TOCABEN

Photographies et illustrations :

Service Communication, Mairie d'Aureilhan, Adobe Stock

Imprimerie : Messages, papier 100% recyclé

Distribution : Nexstone services

Nombre d'exemplaires : 4 400

Mairie d'AUREILHAN

Place François Mitterrand

BP 40 - 65 800 AUREILHAN

Horaires d'ouverture de la Mairie

lund-vend : 8h30-12h00 / 13h30-17h30

Tél. : 05 62 38 91 50

E-mail : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

Facebook : Mairie d'Aureilhan

YouTube : Mairie d'Aureilhan

Retrouvez ce magazine et toutes les actualités de la ville d'Aureilhan sur :

www.ville-aureilhan.fr

La Ville d'Aureilhan fait appel à un prestataire pour assurer la bonne distribution du magazine auprès de l'ensemble des habitants.

Si vous ne le recevez pas, merci de nous le signaler par mail en nous communiquant votre adresse et votre numéro de téléphone pour suivi :

mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr



LE TRI + FACILE



LE BAC DE TRI



Emmanuel ALONSO,

Maire d'Aureilhan,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Quels sont les défis à relever pour Aureilhan suite aux dernières élections municipales ?

Le temps de la campagne est toujours un moment privilégié, car il permet de venir à la rencontre des habitants pour entendre leurs attentes. Face à ces besoins exprimés par le plus grand nombre, un projet décliné en 33 actions réparties en 6 thématiques essentielles a été mis en place, qui est devenu depuis les élections municipales le projet de l'ensemble des aureilhanaises et des aureilhanais. Ce projet est désormais notre feuille de route pour ce nouveau mandat, et il nécessite de mettre en place des moyens budgétaires à la hauteur de ces ambitions et de ces attentes, de manière réaliste et sincère. Pour cela, unissons-nous et engageons-nous ! C'est le sens d'une équipe municipale, dont les actions pourront je l'espère également rapprocher au maximum les abstentionnistes de la vie publique. Une équipe renouvelée à 40%, y compris le Bureau Municipal, et a fortiori le Conseil Municipal. Une équipe toujours dynamique, dans l'engagement.

« Nouvelle équipe, nouveaux projets, pour un nouveau mandat. »

Le contexte international a-t-il un impact à l'échelle de la Ville ?

Bien évidemment, Aureilhan n'est ni une île ni un bocal étanche. Dans la durée, nous devons ré-interpeler notre projet et notre place. Nous vivons connectés au pays et à la planète, dans les bons comme les mauvais moments. Notre projet va irrémédiablement être impacté par ce qu'il va se passer dans ce monde globalisé et interdépendant. C'est pourquoi il est nécessaire d'intégrer les aléas découlant des contextes nationaux et internationaux. Toujours plus incertains, ils nous obligent à rester lucides et agiles face aux défis, car rendant toute projection budgétaire à l'échelle du mandat particulièrement complexe. Notre ambition collective justifie les efforts demandés auprès de chacune et de chacun qui pourront, si nécessaire, être réévalués. La fiscalité sera toujours liée aux ambitions.

Le mandat municipal repose sur la proximité, c'est-à-dire l'écoute et l'échange. Nous continuerons de toujours choisir l'humain, le possible, l'accessible.

Soyons ambitieux, restons humbles et dans l'action.

Sincèrement, 

Retour en images sur le début d'année 2026 à Aureilhan



14/02. Cérémonie de Citoyenneté.



09/01. Cérémonie des vœux 2026.



19/02. Carnaval du Relais Petite Enfance intercommunal « La Maison à Malices ».



24/01. Goûter des aînés.



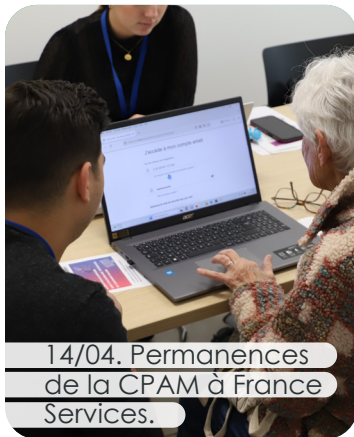
15/03. Élections municipales au Centre Jean Jaurès.



27/03. Festival Celtique. © Photographie KaP photos.



11/04. Concert de la Banda Lous Berretes au Centre Jean Jaurès.



14/04. Permanences de la CPAM à France Services.



16/04. Pièce de théâtre jouée pour des élèves de l'école Lamartine à l'ECLA, en partenariat avec la MJC d'Aureilhan.



18/03. Village des supercitoyens à l'esplanade des Courréous avec la MJC.



19/03. Cérémonie hommage aux victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Les 29 Conseillers Municipaux

Le Bureau Municipal

Il est composé du Maire, des Maires-Adjointes et des Conseillers Délégués.



Emmanuel ALONSO
Maire



Isabelle CHÉDEVILLE
1^{ère} Maire-Adjointe
Lien social
et Petite enfance



Jean-Jacques PEYRAS
2^{ème} Maire-Adjoint
Aménagement et
Projets urbains



Anna MÉCA
3^{ème} Maire-Adjointe
Associations sportives
et Animation
de la Cité



Olivier ESCOT-SEP
4^{ème} Maire-Adjoint
Cadre de vie et
Tranquillité publique



Suzan DEWAN
5^{ème} Maire-Adjointe
Animation
et Programmation
culturelle



Albert LASBATS
6^{ème} Maire-Adjoint
Ressources
et Administration
communales



Séverine BÉARD
7^{ème} Maire-Adjointe
Enfance et
Jeunesse



Abderrahim ZEROUALI
8^{ème} Maire-Adjoint
Personnel communal
et Adaptation
des métiers



Brigitte BAGES
Conseillère Déléguée
Déplacements
pour tous



Daniel LARRÉGOLA
Conseiller Délégué
Espaces naturels

Les Conseillers municipaux de la Majorité



Dominique RAVIER



Georges GIROD



Sonia BELLECOUR



Patrick DANTHEZ



Annie GUITTARD



Sébastien DAVID



Hélène AGUILLON



Daniel RIVIÈRE



Valérie AROLD



Guilhem FRIC



Camille BEYRIA



Joris MOSCHET

Les Conseillers municipaux de l'Opposition



Virginie FAVERON



Jean-Paul TEIXEIRA



Ericka CASTAGNET



Michel PINHO-DOMENC



Claire COLIN



Salah GHAZI

La Ville et *ses représentations*

Un maillon essentiel aux côtés des partenaires institutionnels

La Municipalité est représentée dans une vingtaine d'instances communales, intercommunales et départementales par des délégués titulaires et suppléants, élus par le Conseil Municipal. Au total, ce sont plus de 70 représentations qui sont ainsi mises en place pour la durée du mandat. Retrouvez les principales représentations dans ces structures qui font vivre Aureilhan au sein de thématiques variées, dans une démarche partenariale essentielle.

Structures départementales :



- **Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées**

Titulaires : Emmanuel ALONSO et Guilhem FRIC

Suppléants : Joris MOSCHET et Jean-Jacques PEYRAS



- **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées**

Titulaires : Emmanuel ALONSO et Abderrahim ZEROUALI



- **Syndicat de Rivière Adour Amont**

Titulaire : Daniel LARRÉGOLA



- **Syndicat Mixte Pyrénia (aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées)**

Titulaire : Emmanuel ALONSO



- **Syndicat Mixte de Collecte des déchets (SYMAT)**

Titulaire : Daniel RIVIÈRE

Structures intercommunales :



- **Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées**

5 Conseillers Municipaux d'Aureilhan siègent parmi les 133 Délégués Communautaires

Titulaires pour la majorité (4) : Emmanuel ALONSO, Isabelle CHÉDEVILLE, Jean-Jacques PEYRAS, Dominique RAVIER

Titulaire pour l'opposition (1) : Virginie FAVERON



- **Relais Petite Enfance « La Maison à Malices »**

Titulaires : Hélène AGUILLON, Valérie AROLD, Séverine BÉARD, Isabelle CHÉDEVILLE, Sébastien DAVID

Suppléants : Brigitte BAGES, Sonia BELLECOUR, Camille BEYRIA, Dominique RAVIER, Abderrahim ZEROUALI



- **Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable Adour-Coteaux**

Titulaires : Albert LASBATS et Jean-Jacques PEYRAS

Suppléants : Anna MÉCA et Daniel LARRÉGOLA

- **Syndicat du Collège Paul Valéry**

Titulaires : Albert LASBATS, Anna MÉCA, Daniel RIVIÈRE



- **Conseil d'Administration du Collège Paul Valéry**

Titulaires : Camille BEYRIA et Suzan DEWAN



- **Conseil d'Administration du lycée Sixte Vignon**

Titulaires : Daniel LARRÉGOLA et Joris MOSCHET

Structures communales :

- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Titulaires : Séverine BÉARD, Isabelle CHÉDEVILLE, Claire COLIN, Patrick DANTHEZ, Olivier ESCOT-SEP, Salah GHAZI, Anna MÉCA, Abderrahim ZEROUALI

- **Caisse des Écoles**

Titulaires : Valérie AROLD, Sébastien DAVID, Annie GUITTARD, Joris MOSCHET

- **Commission Marchés Publics**

Titulaires pour la majorité (5) : Georges GIROD, Albert LASBATS, Anna MÉCA, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIÈRE

Titulaire pour l'opposition (1) : Jean-Paul TEIXEIRA

- **Commission d'Appels d'Offres**

Titulaires pour la majorité (4) : Brigitte BAGES, Albert LASBATS, Anna MÉCA, Daniel RIVIÈRE

Titulaire pour l'opposition (1) : Jean-Paul TEIXEIRA

Suppléants : Sonia BELLECOUR, Sébastien DAVID, Georges GIROD,

Annie GUITTARD, Camille BEYRIA

Le **Bureau Municipal**, composé du Maire, des 8 adjoints et des 2 conseillers délégués.



Le nouveau Bureau Municipal de la Ville. De gauche à droite : Jean-Jacques PEYRAS, Anna MÉCA, Suzan DEWAN, Isabelle CHÉDEVILLE, Olivier ESCOT-SEP, Abderrahim ZEROUALI, Emmanuel ALONSO, Albert LASBATS, Séverine BÉARD, Daniel LARRÉGOLA et Brigitte BAGES.



Les permanences du Maire et des Maires-adjoints

Vous souhaitez :

- Rencontrer un élu ?
- Présenter un projet ?
- Partager une idée ?

À Aureilhan, il est possible de rencontrer le Maire, Emmanuel ALONSO, ainsi que ses 8 adjoints, lors de leurs permanences hebdomadaires en Mairie.

- Emmanuel ALONSO, Maire, reçoit le mardi, de 18h30 à 20h et le vendredi de 9h à 10h.
- Isabelle CHÉDEVILLE, 1^{ère} Maire-Adjointe, reçoit le lundi, de 16h à 17h30.
- Jean-Jacques PEYRAS, 2^{ème} Maire-Adjoint, reçoit le mardi, de 17h30 à 19h.
- Anna MÉCA, 3^{ème} Maire-Adjointe, reçoit le mardi, de 17h30 à 19h.
- Olivier ESCOT-SEP, 4^{ème} Maire-Adjoint, reçoit le mardi, de 16h30 à 18h30.
- Suzan DEWAN, 5^{ème} Maire-Adjointe, reçoit le mercredi, de 16h à 18h.
- Albert LASBATS, 6^{ème} Maire-Adjoint, reçoit le jeudi, de 16h30 à 17h30.
- Séverine BÉARD, 7^{ème} Maire-Adjointe, reçoit le mercredi, de 17h à 19h.
- Abderrahim ZEROUALI, 8^{ème} Maire-Adjoint, reçoit le mercredi, de 14h30 à 16h30.

Pour prendre rendez-vous :
05 62 38 91 50 du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30
ou mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

Création d'un trottoir rue Jules Guesde : l'option du chantier intensif retenue pour l'été

La Commune a étudié les modalités de réalisation des travaux de voirie et de réseaux de la rue Jules Guesde, axe majeur assurant la liaison Est-Ouest de la ville. L'objectif principal est la création d'un trottoir afin de garantir une circulation piétonne sécurisée sur cette route départementale très fréquentée.

Une fermeture prolongée de la voie entraînerait d'importantes perturbations de circulation, avec un report du trafic vers des quartiers résidentiels inadaptés, ainsi que des nuisances accrues pour les riverains. Le chantier soulève aussi des enjeux de sécurité et de continuité des services publics, la rue desservant

des commerces, une école, un Restaurant Scolaire et plusieurs équipements publics. De plus, une accessibilité maintenue est essentielle pour préserver l'activité économique locale.

Les possibilités et solutions apportées

Deux scénarios ont été étudiés : un chantier classique, plus long, et un chantier intensif de 6h à 22h, 6 jours sur 7 en juillet et août. Malgré un surcoût modéré, cette seconde option permet de réduire significativement la durée des travaux et leurs impacts sur la circulation, les habitants, les services et les commerces.

Une réunion publique de présentation des travaux est prévue le mercredi 27 mai, à 18h30, en salle du Conseil Municipal de la Mairie.

La Commune cherche à privilégier une approche globale intégrant les enjeux financiers, sociaux, économiques et de sécurité.

Des déviations seront mises en place autour de l'avenue Jean Jaurès et de la rue du 11 Novembre au cours de l'été. L'accès aux commerces à pied sera maintenu.

Montant prévisionnel de l'opération globale (2024, 2025, 2026) : 667 700 € TTC.

Dont coût prévisionnel des travaux portés par la Ville : 313 400 € TTC.



Le mot de l'élu **Jean-Jacques PEYRAS**, Maire-adjoint délégué à l'Aménagement et aux Projets urbains

Renforcer la sécurité des piétons et des riverains est un enjeu central dans ce chantier, rendu possible grâce aux négociations à l'amiable conclues avec les propriétaires de la rue. Pour cela, la Ville a fait le choix d'un chantier court, prévu en juillet et août prochains, afin de limiter les désagréments pour les usagers et les commerçants.

LES ÉTAPES PRÉVISIONNELLES DU CHANTIER CET ÉTÉ :



Première quinzaine de juillet : préparation du chantier et démolition des murets.

2



Deuxième quinzaine de juillet : Interventions :
 - De la *Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées* pour le renouvellement d'une partie du réseau d'assainissement et la réhabilitation en chemisage
 - Du *Syndicat Adour Coteaux* pour le remplacement du réseau d'eau.
 - D'une entreprise pour le compte de la Commune, secteur Ouest, vers le rond-point du 11 Novembre, avec préparation pour la création d'un îlot à la place du zebra actuel.

3



Trois premières semaines d'août : Création d'un trottoir sur le côté Nord de la rue et maçonnerie des murets.

4



Dernière semaine d'août : reprises de la chaussée par le Département des Hautes-Pyrénées et derniers ajustements.

5



Livraison d'une rue plus accessible et sécurisée pour les piétons.



Face aux dégâts des intempéries, des solutions concrètes

Gymnase de l'EMSA

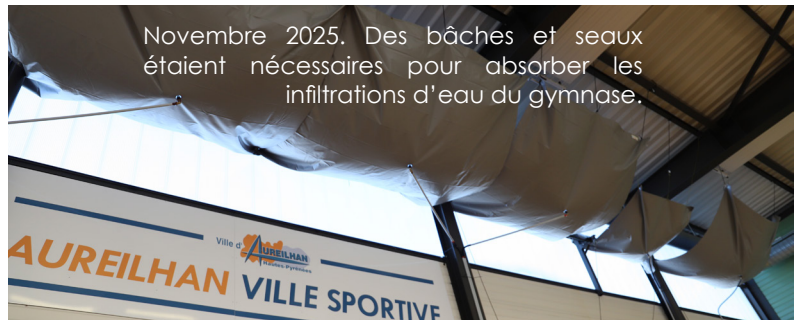
Sous un toit étanche, le lieu sportif préservé à long terme

Depuis son ouverture en 2013, le bâtiment de l'Espace Multisports d'Aureilhan (EMSA), situé rue Nelson Mandela, a souffert de défauts structurels, pour lesquels la Ville a mené un dialogue auprès des entreprises et des assurances.

Suite aux fuites d'eau intervenant sur le parquet en cas d'intempéries, la Ville vient de réaliser entre mars et mai 2026, durant 6 semaines, une première phase d'intervention d'entrevue : des travaux de rechapage de l'étanchéité du toit, afin de supprimer les infiltrations, capables d'assurer à long terme une étanchéité complète du bâtiment.

Et ensuite ?

La deuxième phase des travaux s'ouvrira au cours du mois de juillet 2026. Au programme, rénovation complète du parquet du gymnase pour une durée estimée à 3 semaines : ponçage, remplacement des lames abîmées et application d'un vernis sportif haute résistance. Enfin, les lignes de jeu (basket, hand, volley, tennis) seront reprises et repeintes aux normes.



Novembre 2025. Des bâches et seaux étaient nécessaires pour absorber les infiltrations d'eau du gymnase.

Cette intervention permettra de retrouver un sol adapté aux usages sportifs quotidiens. Elle améliorera le confort et la performance énergétique, limitera les coûts futurs, renforcera la sécurité des usagers, tout en préservant cet équipement structurant et emblématique pour la Commune.

Le gymnase ne sera pas accessible de la fin du mois de juin à la fin du mois de juillet 2026. La Municipalité vous remercie de votre compréhension.

Montant des travaux : 129 900 € TTC, pris en charge par les assurances, pour le rechapage, le parquet et les dispositifs de sécurité.

Allée des Amandiers et rue du Moulin

Un plan d'action pour mieux gérer l'écoulement des eaux pluviales

L'allée des Amandiers et la rue du Moulin (quartier des Castors) présentent des problèmes d'évacuation des eaux pluviales, liés notamment à la faible pente de l'allée, entraînant stagnation et dégradation de la chaussée.

Une réunion publique s'est tenue en mairie en décembre 2025 pour présenter le projet et échanger avec les habitants. À la suite de cette concertation, la CATLP a engagé des travaux d'assainissement dès février 2026 (installation de regards, renouvellement de canalisations). La rue du Moulin, en contrebas, a également fait l'objet d'aménagements, dans la continuité de travaux réalisés entre fin 2024 et automne 2025.

Des travaux de voirie sont prévus pendant l'été 2026 (durée estimée : 4 semaines) : création d'une chaussée inclinée, caniveau et deux puisards pour améliorer l'écoulement, avec renouvellement du revêtement.



Décembre 2025. L'allée des Amandiers, propice à la stagnation des eaux pluviales.

Coût prévisionnel des travaux portés par la Ville :

- Allée des Amandiers : 41 000 € TTC.
- Rue du Moulin : 15 000 € TTC.

Objectifs : améliorer confort, sécurité et durabilité.

Promologis : suite des travaux

Croquis des futures constructions :

© Studio D architecte



- 3 lots à bâtir de 500 à 550 m².
- 44 nouveaux logements : 16 T4 duplex, 24 T3, 2 T3 duplex, 2 T3 plein pied.



Avril 2026 : état d'avancement des travaux.

La construction de 44 logements et 3 lots à bâtir ont débuté en milieu d'année 2025 sur l'avenue du Pic du Midi, entre la rue de la Moisson et le chemin du Montagna. La livraison des logements est désormais attendue pour le premier trimestre 2027.

Les logements, réalisés par Promologis, bailleur social implanté sur la commune depuis les années 1970, respecteront la réglementation énergétique en vigueur depuis 2020. Majoritairement composés de T3, ils viendront renforcer l'offre de logements à Aureilhan. S'inscrivant dans la continuité du lotissement existant, ce projet prévoit également la plantation de 61 arbres ainsi que la création de 94 places de stationnement mises à disposition. Un maillage des rues situées au Nord du lotissement sera mis en place à terme, permettant une accessibilité renforcée aux logements.

Vous souhaitez faire une demande de logement social pour cette opération ? Vous pouvez réaliser cette démarche en ligne (www.demande-logement-social.gouv.fr), ou au format papier en vous rendant à l'agence Promologis de Tarbes, située 9 rue de Belfort.

Église Saint-Gérin

Redonner de l'éclat à un repère historique du cœur de ville

Cette Église néo-classique, dont le clocher date de 1837 et la nef de 1842, témoigne d'un riche passé, confirmé par une cuve baptismale de 1603. Repère patrimonial et lieu de culte vivant, elle accueille également des concerts et événements culturels.

Les façades, très dégradées (fissures, infiltrations, matériaux altérés), menacent la sécurité et la pérennité du bâtiment, justifiant une restauration globale plutôt que ponctuelle.

Le projet prévoit une rénovation complète et durable, avec notamment une réfection des enduits traditionnels à la chaux naturelle, le traitement des fissures et infiltrations, la mise en conformité du parafoudre, la reprise des abat-sons et la sécurisation des parties hautes. Ce chantier d'envergure concilie des exigences techniques, patrimoniales et environnementales, tout en préservant le caractère historique du lieu. C'est pourquoi la Ville s'est appuyée sur les conseils du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Hautes-Pyrénées.



Visuel de la nouvelle couleur d'enduit sélectionnée.

© Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Hautes-Pyrénées

- Total de la surface traitée : environ 760 m²
- Démarrage estimatif des travaux : automne 2026
- Durée prévisionnelle des travaux : 3/4 mois

Montant total de l'opération :
264 000 € TTC, dont coût des travaux portés par la Ville : 256 000 € TTC.

Médiathèque de l'ECLA : Cultivez-vous (tout) près de chez vous !



Un salon de lecture et deux postes informatiques sont situés à l'entrée de la Médiathèque.

Gérée par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP), la Médiathèque Jules Laforgue située au cœur de l'Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan (ECLA) - 24 avenue Jean Jaurès - est un équipement culturel de proximité, gratuit et ouvert à toutes et à tous. D'une superficie de 390m², elle accueille chaque année 800 usagers, enfants comme adultes, et propose des espaces dédiés à chaque public. « Aureilhan Le Mag » vous ouvre les portes de ce lieu de découverte et de partage...



De nombreux mangas et bandes dessinées à disposition.



Un espace douillet pour les tout-petits.



Le mot de l'élue

Suzan DEWAN,
Maire-Adjointe déléguée à l'Animation
et à la Programmation culturelles

L'ECLA aux mille visages

L'Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan. Derrière cette appellation se cachent des trésors d'Aureilhan, qui font de ce site préservé en cœur de ville un écrin de culture et de loisirs. L'ECLA, c'est en effet un parc arboré pensé pour la détente, avec notamment sa boîte à livres et son aire de jeux pour enfants. L'ECLA, c'est aussi un auditorium, où prennent vie des spectacles tout au long de l'année, au gré de la saison culturelle. L'ECLA, c'est enfin un bâtiment faisant partie intégrante du patrimoine d'Aureilhan, accueillant l'École de Musique et la Médiathèque Jules Laforgue, gérées par la Communauté d'Agglomération. Une médiathèque pensée pour tous les publics avec ses collections variées et de qualité : n'hésitez pas à venir les (re)découvrir !



Février 2026.
Accueil des 2-3 ans de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) pour des lectures captivantes.

La Médiathèque Jules Laforgue a récemment fait l'objet d'importants travaux afin d'améliorer les conditions d'accueil, tels que la rénovation partielle de la toiture, l'amélioration de l'isolation thermique, la rénovation et la sécurisation de la terrasse, la mise aux normes de la sécurité incendie, ou encore des travaux d'électricité, de ventilation et de plomberie.

Il s'agit d'un véritable lieu d'échange, de convivialité et d'inclusion via la culture, les clubs de lecture, les animations et ateliers proposés, mais aussi l'espace de convivialité. La Médiathèque propose bien plus que des livres : vous y trouverez des romans, des documentaires, des journaux et revues, ainsi que des ressources numériques accessibles à toutes et à tous. Le tout, à proximité d'un parc verdoyant où vous pouvez notamment retrouver une aire de jeux pour enfants et une boîte à lire.

Événements récurrents

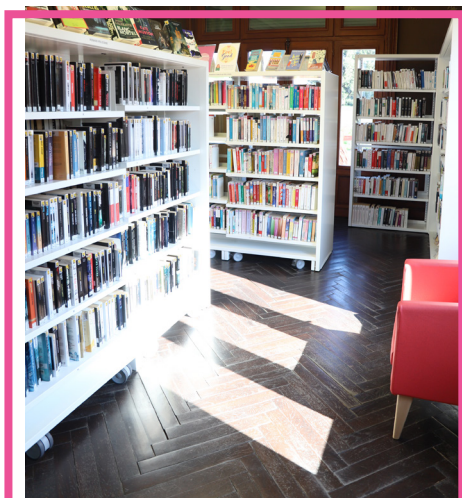
Tourneurs de pages : club de lecture pour adultes. Venez rêver, vous évader, apprendre, vous détendre, passer un moment convivial pour partager vos lectures autour d'un café.

Quand ? une fois par mois le samedi matin.

Croqueurs d'histoires : pour les 3 à 6 ans. Venez voyager, frissonner, rire, en découvrant les histoires du monde entier.

Quand ? proposé à chaque période de vacances.

Jeunesse : accueil du Relais Petite Enfance Intercommunal (RPE), des scolaires jusqu'au CM2 et du Centre de Loisirs de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) durant les vacances scolaires.



Des lectures classées par thématiques.



Rendez-vous au jardin !

**06 juin 2026,
réservez
la date !**

Rendez-vous le samedi 6 juin dans le parc de l'ECLA pour l'événement Rendez-vous au jardin, organisé par la Médiathèque Aureilhanaise.

Au programme :

- **10h-12h et 14h-16h : Jeux grandes tailles** (ski de coordination, la tour coopérative, the birdy wall, la marche en équipe...)

Accès libre – Venez vous amuser et découvrir en famille des jeux de coordinations associant les adultes et les enfants.

- **10h-12h : Bourgeons-nous, atelier créatif** « créations en fleurs pressées ».

Stand en accès libre -création de marque-page avec des fleurs et végétaux pressés.

- **10h30 : Ma fabrique à mots « Petit conte au jardin »** 25 mn - pour les toutes petites oreilles 0-4 ans.

- **15h : Canari kitchen – Grand bain sonore**

Accès libre - Tout public familial

La promesse d'un voyage sonore vibrant, une expérience relaxante, restructurante, méditative et/ou d'introspection ; une exploration sensorielle rendue possible par un état de réceptivité plus subtil du son et de la vibration, le tout harmonisé avec liberté.

Le parcours d'un abonné à la Médiathèque de l'ECLA



Plus de choix, de services et de proximité

La carte d'abonnement annuelle à la médiathèque est nominative, unique et gratuite. Elle permet d'emprunter et de rendre les documents au sein du réseau des 11 bibliothèques de la CATLP et de la ludothèque (via le service de la navette).



Bon à savoir : l'offre du réseau de l'Agglomération comprend le prêt de CD, DVD, magazines, liseuses, livres, sans oublier une offre en ligne numérique (presse, cinéma, soutien scolaire de la maternelle à la terminale et formation professionnelle pour adultes). Rendez-vous sur le site : bibliotheques.agglo-tlp.fr pour connaître les horaires d'ouverture et toute la programmation.



3 questions à Sonia JEANNIN, Directrice de la Médiathèque Jules Laforgue

◆ Que diriez-vous à quelqu'un qui n'est jamais entré dans une bibliothèque ou une médiathèque ?

Gratuite et accessible à toutes et à tous, la Médiathèque Jules Laforgue est un lieu accueillant, propice à la découverte et à l'échange. Que vous soyez lecteur occasionnel, étudiant, parent ou simplement curieux, chacun peut y trouver sa place.

◆ Quel type de documents et de services peut-on trouver à la Médiathèque de l'ECLA ou pourra-t-on trouver prochainement ?

Des services numériques sont accessibles 24h/24, 7j/7, en plus de l'offre physique présente sur chaque équipement. Du matériel peut être emprunté comme les liseuses, les lecteurs DVD, et prochainement les lecteurs CD pour faciliter l'accès aux collections.

◆ Comment voyez-vous l'évolution des bibliothèques de l'agglomération dans les prochaines années ?

Dans les années qui viennent, les bibliothèques du réseau de proximité vont se structurer autour de la future grande médiathèque de Tarbes qui est en cours de construction à l'Arsenal et qui ouvrira ses portes en 2028. Le réseau des bibliothèques se densifie avec de nouveaux équipements pour aller à la rencontre des publics dits « de proximité », continuer à réduire les distances et renforcer le maillage culturel sur le territoire de la CATLP.

Médiathèque Jules Laforgue, 24 Av. Jean Jaurès, 65800 Aureilhan.

Ouverture les mardis de 14h à 18h, les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 18h, les jeudis de 16h à 18h, les samedis de 10h à 12h et de 14h à 17h. Tél : 05 62 38 91 65

Parc ouvert tous les jours de 8h à 20h pour déposer vos documents dans la « boîte retour » et profiter de l'espace de verdure.

Opération Tranquillité Vacances : pensez à vous inscrire

Vous partez bientôt en vacances ou serez absent plusieurs jours de votre résidence principale ? Afin de prévenir tout évènement indésirable et vous avertir au plus vite, vous pouvez vous inscrire à l'opération Tranquillité Vacances. Présentation de ce dispositif gratuit et simple d'accès mis en place depuis plus de 10 ans à Aureilhan, permettant de partir l'esprit serein.



Patrouille de la Police Municipale
dans le cadre de l'opération
Tranquillité Vacances.

Grâce à l'opération Tranquillité Vacances, fini de s'inquiéter pour votre résidence principale alors que vous êtes au bord de la plage ou en montagne : le service de la Police Municipale se charge de surveiller gratuitement votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile, avec dépôt dans votre boîte aux lettres d'avis de pas-

sage, et vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...).

Pour vous inscrire, rien de plus simple. Deux possibilités s'offrent à vous :

- De manière dématérialisée : vous pouvez utiliser le service sur Internet, depuis le site service-public.fr

À l'issue de votre inscription, vous recevrez un récépissé de votre demande par courriel ainsi qu'un formulaire reprenant toutes les informations communiquées. Vous devrez ensuite transmettre ce formulaire officiel d'inscription par mail, à l'adresse : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr. Les agents de la Police Municipale le transmettront alors à la Police Nationale, vous évitant ainsi tout déplacement.

- En retirant et remplissant un formulaire au format papier, soit :

- En vous rendant au Poste de Police Municipale, situé 2 avenue du Bois, durant ses heures d'ouverture (le lundi de 9h30 à 11h30 et le jeudi de 14h à 16h). Pour prendre rendez-vous, vous pouvez également appeler au 05 62 38 91 52.
- Après de l'Accueil de la Mai-

rie, durant ses horaires d'ouverture (8h30-12h & 13h30-17h30, du lundi au vendredi).

Votre inscription peut être effectuée 45 jours à l'avance, et au plus tard 3 jours avant votre départ.

Pour vous inscrire, vous devrez apporter un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire...). Une fois la démarche réalisée, vous n'êtes pas informé de la façon dont se déroule la surveillance. Vous êtes contacté par la Police uniquement si la patrouille constate quelque chose de suspect. La durée d'absence doit être comprise entre 3 jours et 90 jours, soit 3 mois maximum.



Bon à savoir

Il est conseillé de ne pas indiquer vos dates de congés sur Internet et les réseaux sociaux. Vous pouvez également renvoyer les appels de votre téléphone fixe vers votre portable. Ne pas laisser de fenêtre ouverte derrière les volets, et essayer si possible de solliciter une personne de confiance afin de relever régulièrement votre courrier, pour éviter que votre boîte aux lettres soit remplie.

Bois d'Aureilhan :

de bonnes actions pour le bien-vivre ensemble

Pour le bien-vivre ensemble, chacun doit faire preuve de civisme et de tolérance. Espace ludique et de verdure, la forêt représente un espace à protéger.

Le Bois communal, vaste espace naturel de 40 hectares, fait l'objet d'un plan d'aménagement sur 20 ans (2024-2043) élaboré avec l'Office National des Forêts (ONF). Son objectif est clair : préserver les milieux et les espèces, tout en faisant de ce massif un lieu de détente et de loisirs pour tous. Cependant, plusieurs incivilités répétées fragilisent cet équilibre et nuisent à la tranquillité du site.

Des nuisances préoccupantes

Voici aujourd'hui les principales causes de détériorations du cadre de vie au Bois :

- **Abandon de déchets** (plastiques, bouteilles, mégots...), nocifs pour la faune et les sols.
- **Feux allumés** hors des braseros à disposition, avec un risque élevé d'incendie, notamment en période sèche.
- **Circulation de motos et engins motorisés**, interdite en forêt, générant bruit, dégradations et insécurité pour les promeneurs.
- **Musique et nuisances sonores**, incompatibles avec un espace naturel et le respect des autres usagers.

Des sanctions prévues par la loi

Pour rappel, ces comportements ne sont pas sans conséquence :

- Dépôts de déchets : amendes à partir de 135 €, pouvant aller jusqu'à 1 500 €.
- Feux non autorisés : jusqu'à 750 € d'amende, et sanctions pénales lourdes en cas d'incendie.
- Circulation motorisée interdite : amendes pouvant atteindre 1 500 €.
- Troubles sonores : verbalisation possible au titre de la tranquillité publique.

Un effort collectif nécessaire

La Commune, en partenariat avec l'ONF, agit pour préserver ce patrimoine naturel. Chacun peut y contribuer en respectant les règles, en adoptant des comportements responsables et en veillant à laisser le Bois propre et paisible.

Protéger la Forêt communale, c'est **préserver un espace de nature et de bien-être**, disposant d'agrès sportifs et de cheminements dédiés, pour aujourd'hui et pour les générations futures.



Le saviez-vous ?

Retrouvez dans les précédentes éditions d'Aureilhan le Mag les articles consacrés aux incivilités :
 - Janvier 2026 : vitesse en ville, et si on levait le pied ?
 - Août 2025 : les dépôts sauvages de déchets.
 - Avril 2025 : le stationnement.
 - Janvier 2025 : les déjections canines.



Le mot de l' élu

Olivier ESCOT-SEP,
Maire-Adjoint délégué au
Cadre de vie et à la Tranquillité publique

Le Bois d'Aureilhan est un véritable poumon vert. Respecter les règles, c'est respecter ce lieu unique et le préserver pour l'avenir. À cette fin, nous prévoyons l'implantation prochaine de toilettes sèches sur ce lieu. Ensemble, prenons soin de notre bois.

Location de salles communales : des espaces modulables à votre disposition !

Particuliers, aureilhanais ou non, vous souhaitez organiser un événement familial ou festif ? La Commune vous propose plusieurs salles à la location, ouvertes à toutes et à tous. Entièrement équipées (tables et chaises), elles sont adaptées à l'organisation de vos manifestations conviviales. Découvrez-en plus et trouvez la salle qui convient à votre besoin.



Salle « Le Cloître »

Cette salle se situe place de l'Église.

Capacité d'accueil de 30 personnes assises.
Tarif unique de 110€/ jour, caution de 400€.



Intérieur de la salle du Cloître.

Deux salles « à taille humaine », situées juste à côté de l'Église, en plein Cœur historique, sont proposées à la location. Les extérieurs de ces salles (façades et/ou menuiseries) ont été rénovés en 2025.

🔔 *Le saviez-vous ? La salle Albert d'Ozon accueillait dans les années 1900 l'école des garçons, le presbytère et l'ancienne Mairie. À l'extérieur du bâtiment se trouvaient les cabinets des élèves et un terrain qui fut cultivé pendant la Guerre.*



Salle Albert d'Ozon

Cette salle se situe place de l'Église et est équipée d'une cuisine.

Elle peut accueillir jusqu'à 80 personnes.
Tarif unique de 170€/ jour, caution de 400€.



Intérieur de la salle Albert d'Ozon.





Salle des Berges de l'Adour

Cette salle se situe au 8, rue de l'industrie et est équipée d'une cuisine et d'une kitchenette.

Elle est modulable en une ou deux salles et peut accueillir jusqu'à 150 personnes debout.



Une cuisine équipée dans la salle 1 et une kitchenette dans la salle 2.

Intérieur de la salle des Berges de l'Adour.



- **Tarif salle 1 (88 personnes) :** 370€/ jour
- **Tarif salle 2 (24 personnes) :** 160€/ jour
- **Tarif salle 1+2 (112 personnes assises) :** 480€/ jour

Dans les 3 configurations :

- Caution : 1 000€
- Caution nettoyage : 80€



Les pièces à fournir pour toute location de salle :

- La convention de mise à disposition signée.
- Une attestation d'assurance.
- Les chèques de location et de caution qui s'effectuent à l'ordre de : Service de Gestion Comptable de Tarbes (SCG Tarbes).

Pour plus de renseignements sur les tarifs de location, la présentation des équipements et toutes les informations utiles :

Service Location de Salles, durant les horaires d'ouverture de la Mairie (8h30-12h & 13h30-17h30, du lundi au vendredi), par téléphone au 05 62 38 91 72 ou par e-mail en écrivant à l'adresse : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

Envoyez votre demande de location en mentionnant la salle souhaitée, la date ainsi que le nombre de personnes prévues :

- Par e-mail à l'adresse suivante : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr
- Ou par courrier :
Mairie d'Aureilhan
Place François Mitterrand
65800 Aureilhan



ville-aureilhan.fr
Démarches >
Salles à louer

Gestion des salles : un service de proximité pour les habitants

Afin de faciliter l'organisation des événements locaux ou familiaux, la Commune met à disposition un service communal de gestion des locations de salles, destiné aussi bien aux associations qu'aux particuliers. Depuis le 1^{er} janvier 2026, la tarification est harmonisée pour toutes et tous.

Un accompagnement simple et centralisé

Le Service dispose d'un agent communal qui centralise les demandes de réservation des salles communales. Cette mise en place assure un suivi clair des disponibilités et garantit une utilisation équitable des équipements municipaux. Le Service constitue un interlocuteur unique, qui se rend disponible pour les visites ou pour toute question en provenance des utilisateurs, facilitant les démarches et limitant les risques de doublons ou d'erreurs de planning.

Des salles adaptées à tous les usages

Les salles communales peuvent accueillir une grande diversité d'événements : réunions associatives, assemblées générales, ateliers, conférences, fêtes familiales, anniversaires ou réceptions privées. Chaque salle dispose d'équipements spécifiques (tables, chaises, scène, cuisine, etc. selon les sites), dont l'utilisation est encadrée afin d'assurer sécurité et confort pour tous.

Des règles claires pour une utilisation responsable

Le Service Location de salles communales veille au respect du règlement de location qui précise notamment les conditions d'accès et d'utilisation, les horaires autorisés, les règles de sécurité, les modalités de remise des clés et d'état des lieux.

Un soutien à la vie locale

En proposant un service structuré et accessible, la Commune soutient le tissu

associatif et permet aux habitants de disposer de lieux conviviaux pour leurs événements importants.

Pour toute information supplémentaire, contactez le Service Location de Salles au 05 62 38 91 72.

3 questions à

Pascaline LESPINE, Responsable du Service



- **Quel délai faut-il prévoir pour réserver une salle ?**

Afin de bénéficier d'un plus large choix pour la privatisation d'une salle, il est conseillé d'anticiper votre demande entre 3 et 4 mois à l'avance. Certaines périodes étant particulièrement sollicitées, le service s'efforce de répondre au mieux à toutes les demandes tout en restant flexible. À noter : la salle des Berges de l'Adour est également disponible à la location en semaine.

- **Quels sont les événements les plus courants ?**

Les salles sont principalement réservées par des particuliers, notamment pour l'organisation de mariages et d'anniversaires. En 2024, 90 % des réservations ont été effectuées par des habitants d'Aureilhan.

- **Quelles sont les prochaines évolutions de l'offre de services ?**

La cuisine de la salle Albert d'Ozon devrait faire l'objet d'une rénovation et d'une modernisation au cours de l'année 2026. La facilitation de la contractualisation et de la réservation est également un axe de réflexion.

Rencontre avec l'association **Shizentai Karaté Club** Sur le tatami, des valeurs qui unissent

Le karaté est un art martial à main nue, qui porte sur des techniques de combat de percussion et met l'accent sur des techniques de défense réalistes et applicables dans la vie quotidienne. Il tire son origine du sud de l'Inde. Le Maître Gichin Funakoshi est le père fondateur du karaté-do moderne : il a introduit son art publiquement au Ministère de l'éducation du Japon à Tokyo, en 1922.

Shizentai Karaté Club, club de karaté aureilhanais, a été créé en 1983 par Gérard ZAPATA, champion de France en karaté traditionnel et 3^{ème} mondial en krav maga. Son nom était à l'époque *Karaté club*. Depuis bientôt 5 ans, la présidente de la structure est Amélie CUADRADO, 5^{ème} Championne de France Kata, sœur de Gérard ZAPATA (qui est aujourd'hui vice-président de Shizentai Karaté Club).

Les entraînements sont dédiés aux enfants et aux adolescents, aux adultes pour le self-défense (tous niveaux, du débutant au confirmé). Trois disciplines sont proposées :

- **Le karaté traditionnel** : art martial et sportif composé du kata - enchaînement de techniques codifié qui simule un combat stylisé contre des adversaires imaginaires - et du combat doux, à peine effleuré, pour les 6-80 ans. Les instructeurs s'adaptent à la personne et à ses éventuelles douleurs, l'apprentissage est personnalisé et la pratique physiologique.

Entraînements enfants : les mercredis de 17h30 à 18h30.

Entraînements adolescents : les lundis, mercredis et vendredis de 18h15 à 19h30.

- **Le karaté contact** : art martial de combat plus violent, avec usage des pieds et poings et possibilité de KO, pour les 15-40 ans.

Entraînements enfants : les mercredis de 17h30 à 18h30.

Entraînements adolescents : les lundis, mercredis et vendredis de 18h15 à 19h30.

- **Le self-défense** : technique pour apprendre à se défendre soi-même en cas d'agression, si l'on juge être à même de le faire.

Entraînements : les lundis, mercredis et vendredis de 19h30 à 20h30.

Vous êtes intéressé par les arts martiaux de percussion et/ou vous souhaitez apprendre à vous défendre ?

N'hésitez pas à vous rapprocher de cette structure à taille humaine, familiale et qui sait garder le lien avec ses élèves, qui ont actuellement entre 5 et 65 ans.

Où ? À la Maison du Temps Libre, 18 rue Jacques Prévert à Aureilhan.

Coordonnées :

Amélie au 06 69 21 01 17 ou Gérard au 06 81 51 24 34.

Tarifs annuels : - de 15 ans : 175€, 15 ans et + : 225€.

Des **cours d'essai gratuits** sont proposés en début de saison (rendez-vous en septembre 2026).

Une rencontre intercommunale est organisée deux fois par an. En plus de cela, certains samedis après-midi sont sujets à la compétition. À noter : au sein du club, des élèves sont parfois sélectionnés pour les championnats de France.



Portrait chinois



Amélie CUADRADO,
**Présidente de
Shizentai Karaté Club**

Si Shizentai Karaté Club était :

- **Une posture** : le cavalier - ou kiba-dachi - où le karatéka tient les pieds parallèles et généralement écartés de deux fois la largeur du bassin, il est bas sur jambes. C'est une posture de base qui permet d'enchaîner plusieurs mouvements au cours d'un combat, en étant plus stable et efficace dans la frappe, l'esquive ou la saisie.

- **Un état d'esprit** : le code moral du club, basé sur la moralité, le partage, la courtoisie, l'hygiène, la mixité (sociale et hommes/femmes), ou par exemple le lien social intergénérationnel, mais aussi le mot *Shizentai* lui-même qui représente le fait d'avoir une attitude physique et mentale naturelle.

- **Une palette de couleurs** : visible sur les ceintures, elle représente les grades des karatékas. À partir de la ceinture noire (1^{er} Dan), les grades supérieurs se distinguent par des ceintures spécifiques : la ceinture blanche et rouge au 6^{ème} Dan, marquant l'accès au titre de Maître, puis la ceinture rouge au 10^{ème} Dan, correspondant au rang de Maître suprême.



Cours de self-défense.

FIAT LUX PUBLICA !

Que la lumière soit ! Et la lumière fût...

Mots bibliques qui vont s'adapter à notre propos de ce jour.

Il y a deux numéros du Mag d'Aureilhan, nous avons abordé le sujet de la sous-station électrique, sise route de Bours (rue du XI Novembre actuelle). Nous avons parlé de la société de Montgaillard et surtout de la société *Force et Lumière*, fusionnées alors.

La lumière entrain dans les maisons, après certains commerces et autres industries. Un immense progrès dont nous ne mesurons pas très bien aujourd'hui l'impact, tant nous sommes habitués à la facilité de l'interrupteur. Et ne parlons pas des connexions high tech, qui nous permettent de piloter à distance nos envies électriques...

Si, au début du XX^{ème} siècle, certaines maisons étaient déjà visitées par la « Fée Électricité », qu'en était-il de l'espace public ?

Il y avait bien, dans certains lieux, dont Tarbes, des éclairages publics au gaz. Comme à Londres ! Ne rêvons pas, Aureilhan n'était pas Whitechapel, pourtant si mal éclairé. Mais tout de même, il y avait un cer-

tain dispositif, a minima, dont on peut encore apercevoir quelques vestiges au départ de la route de Rabastens, nous y reviendrons peut-être, dans une édition ultérieure.

Déjà en 1907, le conseil municipal, présidé par le maire Dangos se penche sur la question. Des tractations financières sont en cours : Aureilhan est un village qui n'a pas de très gros moyens. La société Montgaillard va trouver un arrangement plutôt accommodant pour la commune. Aussi, une décision municipale d'importance est-elle prise

Le 21 juin 1907 : le conseil municipal vote, à l'unanimité, la réservation de 20 lampes, dont 16 pour le village et 4 pour le Bout Du Pont.

le 21 juin 1907 : le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la réservation de 20 lampes, dont 16 pour le village et 4 pour le Bout Du Pont.

Ces lampes, soit dit en passant, font à l'heure actuelle, le bonheur des brocanteurs et autant de collectionneurs.

Le 10 mars 1909, les choses se précisent et se mettent en place. L'éclairage public s'im-

pose, à l'exclusion d'une bonne partie du Bout Du Pont. L'éclairage commence par la route de Rabastens, comme prévu.

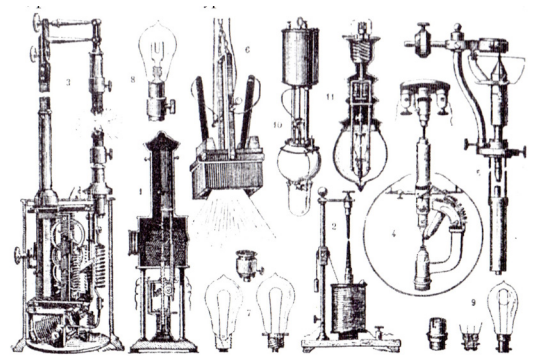
Le Conseil Municipal décide : « Les lampes seront ainsi réparées : 1 devant chez Moura, au Bout Du Pont. 1 rue Marignan, coin de la route de Rabastens. 1 sur la route de la Chartreuse. 1 devant chez M. Vibau. 1 à l'angle de la rue de la Glace. 1 devant chez Vincent. 1 devant chez Vert.

Dans le village : 1 au pesage. 1 porte d'entrée de la mairie. 1 dans l'intérieur de la mairie. 1 derrière chez Péret. 1 à l'angle Dinguidard Louis. 1 pont chez Mir. 1 bifurcation des routes devant chez Partimbène. 1 bifurcation de la route de Bourset, chemin de l'Adour. »

Il y avait 20 lampes au départ, le reste viendra. Les choix d'éclairage peuvent nous paraître aujourd'hui surprenants, mais étaient logiques à l'époque : centre village et route essentielle partant de ce que l'on appelait la Patte d'Oie.



Sur cette carte postale du début de XX^{ème}, les tout premiers fils de l'éclairage public, route de Rabastens.



LAMPES ÉLECTRIQUES : 1. Lampe Ponsault. — 2. Lampe Archerou. — 3. Lampe Serrin. — 4. Lampe Boyzard. — 5. Lampe Weibe. — 6. Lampe Soleil. — 7. Lampe Edison (modèle A. G.). — 8. Lampe Mxlin. — 9. Lampe Edison Swan. — 10. Lampe Gann. — 11. Lampe en vase cloche.

Anciennes lampes.

Page rédigée et illustrée par l'Association « Les Amis du Patrimoine d'Aureilhan ».

LA MAJORITÉ Aureilhan, Agir Avec Vous

La liste *Aureilhan, Agir Avec Vous* a remporté les élections Municipales de mars dernier, avec 57% des suffrages exprimés. La victoire de notre collectif vient saluer la qualité du bilan porté par la précédente majorité, réalisé à 90%. Nous avons tenu nos engagements ! Elle marque aussi la pertinence du projet municipal présenté par notre liste à l'ensemble des aureilhanaises et des aureilhanais. Cette élection fut néanmoins particulière. Au-delà du renouvellement des femmes et des hommes engagés pour Aureilhan, cette victoire s'est déroulée dans un contexte délétaire, à travers des incidents faisant aujourd'hui l'objet de rebonds judiciaires avec deux procédures engagées. Respectueux des institutions, nous laissons en responsabilité la justice œuvrer et reviendrons le temps venu, avec transparence, sur ces événements.

Si assurément personne ne sort grandi de cette situation, une chose est néanmoins certaine : nous ne dévierons pas du cap que nous nous sommes fixé. Pour vous, notre engagement reste total, comme en témoigne le budget 2026 réaliste, sincère et ambitieux adopté il y a quelques jours. Alors que les inves-

tissements engagés en 2025 ont été réalisés à 85%, des marges d'actions ont été définies afin de préparer l'avenir, avec toujours cette volonté intangible de renforcer nos services publics de qualité et de proximité.

Jour après jour, cette ambition devient de plus en plus complexe, en raison d'un contexte international toujours plus incertain, avec des conséquences directes sur notre quotidien. Pour l'instant, la solidarité des partenaires financiers et des Services de l'État, sans faiblir, continue d'accompagner les projets aureilhanais. Mais aussi en raison des ressources fiscales limitées d'Aureilhan, qui si elle est la troisième ville de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (TLP) en nombre d'habitants, n'est que la 47^{ème} Commune de TLP en potentiel fiscal par habitant. Le potentiel fiscal d'Aureilhan est ainsi inférieur de 44% à la moyenne de la strate, et inférieur de 24% par rapport aux communes de l'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Derrière ces chiffres, un constat : Aureilhan dispose de moins de ressources que les autres Communes pour faire fonctionner l'ensemble de ses services publics. Mais au-delà des chiffres,

une réalité sociale, économique et environnementale qui guide nos actions. Si nous entendons au quotidien vos attentes, nous agissons afin de permettre à chacune et chacun de grandir et s'épanouir à Aureilhan.

Faire plus, faire mieux, mais toujours de manière responsable et raisonnée : voici notre cap.

Soyez sûrs de notre engagement à vos côtés, jour après jour.

**Pour la liste Aureilhan, Agir avec Vous
Isabelle CHÉDEVILLE & Daniel RIVIÈRE**

Contact :
aureilhanagiravecvous@gmail.com

L'OPPOSITION Bien vivre ensemble à Aureilhan

Nous tenons d'abord à remercier les aureilhanais et les aureilhanaises qui nous ont apporté leur confiance lors des élections municipales de mars dernier. Pour rappel, nous avons fait un score de 42.84% avec une participation de seulement 53%.

Votre soutien nous engage et nous rappelle l'importance d'être à votre écoute et de porter une opposition constructive, capable de proposer, d'alerter et de contribuer à l'intérêt général de la commune d'Aureilhan.

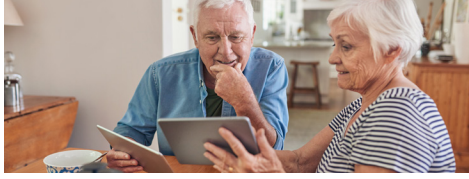
Nous voulons rester proches de vos préoccupations et attentifs à la réalité du terrain des habitants de tous âges et des personnels municipaux.

C'est la raison pour laquelle nous avons créé une association « Trait d'Union Citoyen ». Elle se veut être un espace de vie démocratique locale et de réflexion citoyenne pour améliorer la vie des citoyens. Elle sera joignable par mail : traitdunion.citoyen@hotmail.com, au 0780301613 ou sur les réseaux, ainsi nous soyons ce trait

d'union pour une construction positive de la vie aureilhanaise.

**Ericka CASTAGNET, Claire COLIN,
Virginie FAVERON, Salah GHAZI,
Michel PINHO DOMENC, Jean-Paul
TEXEIRA**

Inscription sur le registre des personnes vulnérables



En prévision des possibles canicules de l'été 2026, les personnes âgées de plus de 65 ans, résidant à leur domicile, seules ou en couple, les personnes de plus de 60 ans inaptées au travail, les personnes adultes handicapées, ou toute personne se sentant en situation de fragilité et d'isolement, sont invitées à s'inscrire sur le registre des personnes vulnérables.

Un représentant légal ou un tiers témoin de la solitude d'une personne peut également procéder à l'inscription de celle-ci après avoir recueilli son accord.

En cas de vigilance canicule, les personnes inscrites sur ce registre seront ainsi contactées par les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Mairie pour prendre de leurs nouvelles et connaître leurs besoins. Des solutions adaptées leur seront éventuellement proposées en fonction des situations.

Pour accéder au formulaire de demande d'inscription sur le registre des personnes vulnérables : rendez-vous en Mairie ou sur ville-aureilhan.fr

CULTURE

Suite et fin de la programmation culturelle de l'ECLA



Venez profiter des derniers instants de la Saison Culturelle de l'Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan (ECLA) : ça se passe au 24 avenue Jean Jaurès.

Après une année culturelle riche en émotions, deux dernières dates seront proposées :

- **Samedi 30 mai 2026** à 20h30 : match d'improvisation de théâtre par la *Compagnie des Improsteurs*.
- **Vendredi 12 juin 2026** à 20h30 : concert dans le parc de l'ECLA avec *LO Guit Fanfare Trad*.

Retrouvez plus d'informations sur le site Internet de l'ECLA : ecla-aureilhan.fr

CONFLITS DU QUOTIDIEN

Conciliateur de justice : renforcement du service gratuit



Depuis le mardi 3 février 2026, un deuxième Conciliateur de justice intervient sur la Commune en complément de celui déjà en activité. Ils reçoivent uniquement sur rendez-vous.

Qui sont les deux conciliateurs d'Aureilhan ?

- Monsieur Patrick DELAPORTE.
- Monsieur Daniel ROCHER, présent les mardis de 14h30 à 17h et les vendredis de 9h30 à 12h (hors vacances scolaires).

Pour prendre rendez-vous, envoyez un e-mail à : patrick.delaporte@conciliateurdejustice.fr ou à : daniel.rocher@conciliateurdejustice.fr en indiquant vos coordonnées et l'objet de votre demande.

Pour plus d'information

- Contactez le Service Accueil de la Mairie (05 62 38 91 50)
- Rdv sur le site www.ville-aureilhan.fr > Démarches > Conciliateurs de justice

Démocratie locale

LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉCIDÉ

LE 16 DÉCEMBRE 2025

- L'acquisition de parcelles et l'échange sans soulte dans le cadre du projet d'aménagement piétonnier de la rue Jules Guesde.
- De voter les tarifs de location et prêt de salles et matériels, des concessions au cimetière et autres tarifs publics.
- De signer une convention territoriale séquentée, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).
- De désigner les membres du Comité de la Caisse des Écoles.

LE 5 FÉVRIER 2026

- De voter l'assiette de coupe du bois communal 2026.
- De constituer une servitude de passage rue Jules Guesde, pour la mise en place future d'un trottoir offrant une meilleure accessibilité aux piétons et aux personnes à mobilité réduite.
- D'ajouter la compétence « distribution de gaz » au Syndicat Départemental d'Énergie (SDE65), en concertation avec les Communes du département.

LE 20 MARS 2026

- De procéder à l'élection du Maire et de ses Adjoints.

LE 8 AVRIL 2026

- De désigner les représentants de la Ville dans diverses structures partenaires.
- D'organiser le Débat d'Orientations Budgétaires.
- D'approuver les termes d'un avenant financier 2026 à la Convention d'Objectifs avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture Occitanie-Pyrénées.
- De voter le remplacement des bornes basses et de remettre à neuf le réseau d'éclairage d'une partie de l'Espace Culture et Loisirs.
- D'émettre un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) arrêté en Conseil Communautaire le 4 décembre 2025.

LE 23 AVRIL 2026

- De voter le Compte Financier Unique 2025 et le Budget Primitif 2026.
- De signer une convention d'objectifs avec l'association « Société Chorale et Cavalcade d'Aureilhan ».
- De voter les tarifs du Restaurant Scolaire et de la Garderie applicables à partir du 1^{er} septembre 2026.
- De procéder à la signature du marché de travaux d'aménagement de la rue Jules Guesde.
- De signer des conventions avec la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées pour des travaux de voirie allée des Amandiers et rue de l'Ardiden.



Retrouvez toutes les décisions du Conseil Municipal sur le site : ville-aureilhan.fr > dans « Mairie » > rubrique « comptes-rendus »


Restez connectés à votre ville !


*liberté
égalité
fraternité*

Suivez- nous !

 www.ville-aureilhan.fr

 Mairie d'Aureilhan

 Les projets de la Commune
s'affichent et se renouvellent
sur la façade de la Mairie :
pensez à les consulter.

 05 62 38 91 50

 mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

Mairie d'Aureilhan
Place François Mitterrand
BP 40 - 65801 AUREILHAN Cedex

Ville d'  **AUREILHAN**
Hautes-Pyrénées